



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hygiène et sécurité

Question écrite n° 92578

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'indemnisation des victimes d'infections nosocomiales. Un rapport de la mission d'information commune de l'Assemblée nationale avait mis en évidence la réduction indéniable du risque nosocomial dans notre pays. Cependant sa perception par la population reste élevée, comme en atteste une enquête réalisée par l'Invs. Selon ce rapport, il semble indispensable que le ministère de la santé accentue et adapte sa communication sur les résultats de cette lutte et que l'effort soit poursuivi. Selon cette évaluation parlementaire, les infections nosocomiales sont aujourd'hui plus fréquentes dans le cadre de la médecine libérale. Ce rapport suggère, à ce titre, de mettre en place une évaluation du risque infectieux en cabinet libéral et de définir une politique de lutte contre ce risque. Il lui demande de préciser si le Gouvernement entend donner suite à cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92578

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2010, page 11915

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)